

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf avril, à 20Heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 12 avril 2016.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Gérard Pierre, Daniel Le Rouzic.

Etait absent excusé : Mr Patrick Pomme (procuration à Daniel Le Rouzic)

Secrétaire de séance : Mikaël Broussot

PROJET ET PERSPECTIVES D'UN PARC ÉOLIEN

Intervention de M. CONRAD, directeur et de M. MORALES, chargé de projets Société P & T Technologie

La société créée en 2001 et basée à Rennes, fait partie du groupe allemand Energiequelle. La société exploite actuellement 16 parcs éoliens en France, le plus grand est situé à La Ferrière (22) et le plus proche à Plouguernevel.

Le développement d'un projet s'étend de la recherche de sites jusqu'à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation. Après obtention du permis de construire et raccordement au réseau électrique, la phase de construction se réalise entre 6 et 9 mois, la dernière phase étant l'exploitation. La loi Brottes permet de réaliser un parc de 3 éoliennes. La société P&T Technologie a présenté la 1^{ère} étape de son projet qui se situe dans une zone délimitée entre Loucouviern et le bourg de Séglie. Les propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord sauf un. Selon la réglementation en vigueur le projet se situe à un minimum de 500 mètres des habitations. Le poste de raccordement se trouve à 7kms sur la commune de Locmalo. L'étude de faisabilité technique nécessite les accords de servitudes d'Orange, ERDF, météo France, et de la DRAC (site archéologique proche du site) ainsi que de l'aviation civile et militaire pour les servitudes aéronautiques. Des études seront réalisées afin de connaître l'impact sur la faune, la flore, les enjeux paysagers et acoustiques. Les retombées fiscales (IFER) pour une production de 6MGW (3 éoliennes) sont de 60 000€ (10 000€ par MGW/an), 42 000€ pour la communauté de communes, 18 000€ pour le département.

Toute personne peut s'associer au financement du projet par des participations financières rémunérées (voir le site <https://www.lendosphere.com>).

De la phase de lancement du projet, mise en place d'un dispositif d'information, définition du projet, constitution du dépôt de permis de construire, enquête publique à la phase finale d'autorisation unique en absence de recours, le démarrage des travaux ne verra le jour qu'à l'horizon 2019-2020.

DOSSIER COMMERCE DE PROXIMITÉ

Point sur l'avancement du dossier : suite à l'évaluation du bâtiment de Mme Audran par le service des domaines, l'EPF a négocié l'acquisition au prix de 45 000€ sans les frais de notaire.

Acquisition en démembrement de la propriété

Monsieur le maire rappelle qu'une convention opérationnelle d'actions foncières a été approuvée lors de la séance du conseil municipal du 10 mars 2016. Cette convention, signée le 11 avril 2016, définit les prestations demandées à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, et le prix de revente. Elle prévoit notamment l'intervention de l'EPF sur un bien identifié en centre bourg.

Dans ce cadre, l'EPF est entré en négociation auprès de Madame AUDRAN Marie, propriétaire d'un ensemble immobilier bâti anciennement à usage de crêperie pouvant prétendre à l'implantation d'un commerce multi-services dans le but de sauvegarder une offre commerciale sur la commune. L'étage étant, quant à lui, destiné à de l'habitation. Cet ensemble est cadastré section AB n° 69 pour 207 m² sis 5 place de l'église. La négociation a abouti à un accord sur le prix de 45 000 €.

La convention opérationnelle prévoit, lors de l'acquisition par l'EPF, la remise en gestion du bien à la commune afin qu'elle en assure l'entretien courant. Elle peut également consentir des locations ou des mises à dispositions à des tiers. Néanmoins, les statuts de l'EPF et la convention opérationnelle ne permettent pas la gestion locative combinée à la réalisation de travaux sur des biens lui appartenant.

Pour rappel, la volonté de la commune est de pouvoir installer rapidement un commerce multi-services dans ce bien. Afin de permettre à la commune d'engager d'éventuels travaux (aménagement-réhabilitation-mise aux normes) nécessaires à l'utilisation du bien, une acquisition en démembrement de propriété donnerait de la souplesse à l'opération tout en conservant l'intérêt du portage foncier :

- La nue-propriété par l'Etablissement Public Foncier moyennant le prix de 44 999€
- L'usufruit temporaire par la commune à l'Euro Symbolique

Vu le décret de création de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne n°2009-636 du 8 juin 2009 et son décret modificatif n°2014-1735 du 29 décembre 2014, et notamment ses articles 2 et 4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis de France Domaine en date du 11 janvier 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Pontivy Communauté en date 29 mars 2016,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières signée le 11 avril 2016 entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la commune Séglien,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Séglien d'utiliser les moyens mis à disposition par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE l'acquisition du bien immobilier cadastré section AB n°69 représentant une assiette foncière de 207 m² sis 5 place de l'église à Séglien :

- La nue-propriété par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne moyennant le prix de 44 999,00€,
- L'usufruit temporaire jusqu'au 8 mai 2023 maximum par la commune de Séglien à l'Euro Symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette affaire,

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement ;

S'ENGAGE à payer les frais de mutation s'ils s'avèreraient être dus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS de l'Etat au titre du FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et de la Région au titre du contrat de partenariat du Pays de Pontivy

Suite à la fermeture du dernier commerce dit « de proximité » en gérance privée sur la commune en septembre 2015, la volonté politique a été de tout mettre en œuvre afin qu'un commerce de ce type subsiste. Depuis la mi-novembre 2015, une personne a été recrutée en CAE afin de gérer l'épicerie communale qui, outre la vente de pains, de viennoiseries, de journaux propose également tous les produits alimentaires de première nécessité.

La Municipalité souhaite faire évoluer cette situation par l'ouverture à terme (fin d'année 2017) d'un bar-épicerie-dépôts de pains, de journaux, de gaz... dans un autre bâtiment, à ce jour non-propriété de la commune, qui serait en gérance privée et tenue par la personne recrutée actuellement en CAE, ce qui créerait un emploi. Un logement social pourrait être créé au-dessus du commerce.

Ce projet « pour tous » favoriserait encore plus le lien social que nous souhaitons voir perdurer dans notre bourg.

Par délibération en date du 10 mars 2016 le Conseil Municipal a demandé l'intervention de l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne) pour procéder à l'acquisition d'un bâtiment en centre bourg. Une convention opérationnelle d'actions foncières a été signée le 11 avril 2016 entre la commune et l'EPF. La convention prévoit, lors de l'acquisition, la remise en gestion du bien à la Commune afin qu'elle en assure l'entretien courant. Elle peut également consentir des locations ou des mises à dispositions à des tiers.

Afin de financer le projet d'acquisition du bâtiment, de rénovation du commerce et d'un

logement (coût estimé à 435 600.00€/HT€ par le CAUE) le Conseil Municipal sollicite une aide financière :

- de 83 000€ de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)
- 60 000€ de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)
- 43 750€ de la Région au titre du contrat de partenariat du Pays de Pontivy.

DÉTERMINATION DE TARFIS

Vente de bois

Le Maire informe le Conseil Municipal que des arbres ont été abattus près de l'atelier municipal et que le bois peut être proposé à la vente.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de la corde à 130€.

Vente de bordures de trottoirs

Lors des travaux d'aménagement du bourg les bordures de trottoirs en granit bleu ont été récupérées par la commune. Quelques personnes seraient intéressées afin de racheter ces bordures de trottoirs (les bordures en granit dur ne sont pas proposées à la vente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 50€ le mètre linéaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

A partir de la rentrée 2016-2017 les transports scolaires relèveront de Pontivy Communauté pour les établissements secondaires. Désormais les collégiens et lycéens des établissements de Pontivy et Mûr de Bretagne effectuent leurs inscriptions auprès de Pontivy Communauté. Pour les élèves faisant leur entrée en 6ème ou nouvellement inscrits dans un établissement secondaire de Pontivy et Mûr de Bretagne, les imprimés sont à retirer en mairie. Il est demandé de nommer un référent "transport scolaire" dans chaque commune.

Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur DARCEL Daniel référent transport scolaire.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2016 aux différentes associations sous réserve de présentation d'un bilan financier :

- | | |
|-----------------------------------|------|
| • Entente sportive Ségliennaise | 600€ |
| • Comité des fêtes | 600€ |
| • Comité de Locmaria | 31€ |
| • Comité de Saint-Jean | 31€ |
| • Comité de Saint-Germain | 31€ |
| • Comité de Saint-Zénon | 31€ |
| • Oratoire du Clandy | 31€ |
| • Club des Loisirs | 250€ |
| • Plijadur Ba'r Vro Pourlet | 400€ |
| • A.F.N. | 120€ |
| • Diane Ségliennaise (Sté chasse) | 160€ |
| • Séglie Culture et Loisirs | 150€ |
| • Donneurs de sang | 50€ |

- Accueil et partage 160.31€
- FNATH 30€
- Office des sports de Guémené 10€/enfant soit 110 ou 120€
- Union Départ. Des Sapeurs-Pompiers 50€
- Solidarité Paysanne Morbihan 50€
- Restos du Cœur 110€
- Comice Agricole 185€
- Cinéma Roch 80€
- Ar Vinojenn Sklaër 30€
- Restos du cœur 100€
- Mucovisidose 20€
- Réseau des Korrigans 10€ /enfant scolarisé soit 520€
- Radio Bro Gwened 50€
- Challenge du Roi Morvan : une coupe sera acquise par la Commune.
- Piégeurs de ragondins : 50€ pour frais de déplacement

COMMISSION « ANIMATION »

Sorties pour les jeunes durant les vacances bilan

Me Le Morzadec Caroline

La commission a proposé des activités et sorties pendant toutes les « petites » vacances scolaires pour les adolescents de 12 à 17 ans. L'objectif est de créer des liens entre les jeunes, donner envie aux jeunes de partager des loisirs. Aux vacances de la Toussaint 3 après-midis ont été organisés à la maison des associations à Pontivy sur le thème de la numérisation 3D, un atelier cuisine sur le thème d'halloween à la salle polyvalente. En février une sortie a été organisée à la cité de la voile à Lorient, visite du sous-marin. A Pâques, 4 jeunes ont participé à la création d'une affiche sur le thème de la fête de la musique à la médiathèque avec l'aide de bénévoles dont l'AMISEP de Pontivy. 16 jeunes ont participé à une sortie bowling à Pontivy grâce à des bénévoles pour l'encadrement.

Fête de la musique

Mme Le Morzadec Eliane

Aura lieu le 17 juin sur la place à partir de 19 heures. L'association « Diane Ségliennaise » s'est portée volontaire pour l'organisation de la restauration et buvette. 12 ou 13 groupes sont attendus avec des nouveautés.

Exposition estivale dans le bourg par la fabrique Chimérique

Mme Le Morzadec Eliane

propose par l'intermédiaire des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, une exposition de 13 bâches sur le thème du "Petit Chaperon Rouge" dans le bourg à partir du 4 juillet pour une durée de 2 mois.

Le coût est de 250€.

Le Conseil Municipal adopte la proposition.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Le Morzadec Caroline

Cantine : des améliorations ont été réalisées au niveau de l'espace par la réalisation et pose de claustras par Michel et Sylvie. Un temps récréatif a été instauré avant le repas (1/4 d'heure) qui est très apprécié par les enfants. Un cahier de liaison entre Isabelle et la société de

restauration Restéco permet les échanges. Une réunion sera organisée prochainement avec les élus, parents, et Restéco. Le pique-nique est désormais fourni par les familles.
Reste à faire : un règlement intérieur en harmonie avec les TAP, l'école. L'idée de tutorat avait été évoquée, ainsi qu'une musique d'ambiance.

Temps d'Activités Périscolaires

L'intervention de bénévoles dans le cadre du PEDT est très appréciée. Suite à la visite de la PMI (enfants de – de 6 ans) du mobilier a été rajouté ainsi qu'un meuble de rangement pour les jeux mis à disposition dans la salle de la garderie. De nombreuses activités (cuisine, jardinage, musique, yoga, sophrologie...) été mises en place par Marine, coordinatrice, et Alexandre, directeur ALSH. Les agents communaux ont suivi des formations (BAFA, validation des acquis) et permettent d'obtenir des aides de la CAF.

Plan Particulier de mise en sécurité (PPMS)

Le PPMS a été validé. Le personnel enseignant et communal a pris connaissance des consignes à appliquer immédiatement dans l'école suivant le danger et en fonction des directives des autorités. Des exercices d'alerte sont réalisés.

Projets : l'année scolaire est riche en projets : chorale (présentation le 16 juin), USEP, Mil Tam, parcours d'orientation, danses du monde, spectacle art et nature (26 mai), piscine..

COMPTE RENDU CCAS

L'excédent 2015 du CCAS est de 19 862.45€. Il est prévu en investissement, l'achat d'un ordinateur.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Il a été procédé au tirage au sort d'un juré d'assises : Me GRAIGNIC Nathalie a été tirée au sort pour la constitution du jury d'assises 2017.

PROJET DE NOMINATION DE DIFFÉRENTS BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner un nom à la salle polyvalente ainsi qu'à la médiathèque.

La salle polyvalente a été réalisée lors du 1er mandat de Monsieur Jean Fichet, maire de 1979 à 1995. Ce projet était ambitieux et a connu quelques améliorations depuis sa création.

La médiathèque a été créée au départ dans la salle de réunion de la mairie grâce à l'investissement de Madame Anne Marie Saint-Jalm, conseillère municipale de 1995 à 2001, le manque d'espace a nécessité d'acquérir et d'aménager un bâtiment dédié à la médiathèque.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner le nom de Monsieur Jean Fichet à la salle polyvalente et le nom de Madame Anne-Marie Saint-Jalm à la médiathèque. Une cérémonie sera organisée afin d'officialiser la décision sous réserve de l'accord des deux familles

QUESTIONS DIVERSES

ERDF : survol de la commune par « Air Touraine » au cours des semaines 15 à 18 par un hélicoptère affrété par ERDF aux fins d'inspection des lignes électriques.

Aménagement foncier : réunion vendredi 22 avril à 14h30 en mairie.

Zone blanche : un courrier a été envoyé pour que la commune soit retenue

STGS : gérance de la station d'épuration , STGS prend en charge le piégeage des ragondins sur ce site.

Containers enterrés : En bordure de la place de l'Eglise, il existe 3 emplacements différents où sont posés des containers. Ces 3 emplacements ne donnent pas une image esthétique de notre patrimoine.

Un de ces emplacements pourrait peut-être être enterré car le container se situe devant le mur d'enceinte de l'église et ne peut malheureusement pas être mis à un autre endroit. Les 2 autres emplacements autour de la place de l'église sont quant à eux un peu plus discrets puisque stockés contre des habitations mais restent néanmoins visibles de tous. Une modification peut être apportée en entourant ces containers d'une bordure (par exemple une palissade en bois dur) laquelle serait plus esthétique. Reste encore à trouver une solution lors de sa mise en place afin de ne pas gêner la collecte. Dans le centre-bourg de Séglie, une demande est déposée auprès de Pontivy Communauté pour que ces 3 emplacements soient rendus plus discrets.

ERDF : fin 2016 début 2017 déploiement sur la commune des compteurs Linky

Frelons asiatiques : la commune est référente pour réaliser des relevés destinés au Muséum d'histoire naturelle à Paris. Des bénévoles sont recherchés pour le comptage.

Emission grand reportage : sur le thème du commerce de proximité, émission sera diffusée le dimanche 24 avril à partir de 14H45

Commission des travaux : se réunira le mardi 3 mai à 20H00

* la séance est levée à 23H45 *